Légende: PAG

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-ba Zone de bâtiments et d'équipements publics - bassin d'orage
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2
- Délimitation des différentes zones d'activités économiques communales
- COM Zone commerciale
- REC Zone de sport et de loisir
- SPEC-CE Zone spéciale - Circuit d'essai
- SPEC-DC Zone spéciale - Datacenter
- SPEC-IC Zone spéciale - Innovation Campus
- SPEC-es Zone spéciale - Énnerastte Self
- SPEC-ST Zone spéciale - Station-Service
- SPEC-CFL Zone spéciale - CFL
- JAR Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Nr 00	Dénomination du quartier
COS 0,30	CUS 0,60
CSS 0,90	DL - %

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (3)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, si tire noir
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ
- Zone de servitude "urbanisation"
- ES Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- IP 1-4 Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
- P Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"
- EX Servitude "urbanisation - constructions existantes"
- IT Servitude "urbanisation - intégration topographique"
- ZT 1-2 Servitude "urbanisation - zone tampon"
- CV Servitude "urbanisation - couloir vert"
- Secteur d'élément protégé d'intérêt communal de type "environnement construit -C"
- Eléments d'intérêt à conserver (4)
- Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
- Alignement d'une construction existante à préserver (4)
- Mur à conserver (4)
- Petit patrimoine à conserver (4)
- Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement naturel et paysage -N"
- Zone de bruit (5)
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - Plans directeurs sectoriels - PDS
  - PDS Zones d'activités économiques (PDSAE) (6)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - déclarée (7)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (7)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zone de protection spéciale (8)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeuble et objet classés monument national (9)
  - Immeuble et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (9)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (10)
  - Zone inondable - HQ100 (10)
  - Aire ID 1 Aire ID 2 Zone inondable - HQ extrême (10)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotope protégé (réseau non exhaustif) (11)
- Art. 17 Forêts forestières (Art.13) (12)
- Art. 17 Habitat d'espèces protégées (Art.17) (réseau non exhaustif) (13)
- Art. 21 Site de reproduction et aire de repos d'espèces intégralement protégées (réseau non exhaustif) (14)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (15)
- Terrain avec des vestiges archéologiques connus (15)
- Zone de protection d'eaux potables provisoire (16)
- Ligne ferroviaire (3)
- Réseau routier et stationnement
- Conduite électrique aérienne (3)
- Cimetière
- Cours d'eau / Eau stagnante (3)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
- Limite de la commune (3)

(1) *Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2020*
(2) *Mise à jour, AC Biwer et Z+B*
(3) *Base de Données Topo Cartographique (BDLT) - ACT, Luxlg, 2015, les limites ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann*
(4) *Inventaire patrimoine bât, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, 12.2020*
(5) *MDDI - Environnement / Cartographie du Bruit, 2019 / Route principale et Rail (LDEN)*
(6) *MDDI - Aménagement du territoire / Plans directeurs sectoriels obligatoires et plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques»*
(7) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles"*
(8) *MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2019*
(9) *Service des sites et monuments nationaux (Mémorial B - no 35 du 19 mai 2009, update 14 octobre 2020)*
(10) *Mémorial A N° 66 du 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Alzett, de la Roudbaach et de la Pall*
(11) *Administration de la gestion de l'eau, Cartographie des Infrastructures MDDI, 2010*
Bestandserfassung des geschützten Biotops im Saulburger- und Clervaux/Vianden, Zeyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Biologenwerkstatt für Landschaftsökologie, 2019
(12) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17bis/a de l'article 21 de la loi du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(13) *Centre National de Recherche de Chiroptologie CNRM - 04.11.2015*
(14) *MDDI - Administration de la Gestion de l'Eau, 18.01.2021*

Gemeng Biissen

Plan d'aménagement général

projet pour la saisine du conseil communal

Biissen, Biisser Millen

ZEYEN BAUMANN
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL

Zeyen+Baumann sàrl
1, rue de l'Aéroport
L-7254 Bereldange

T + 352 33 02 04
F + 352 23 26 84
www.zeyenbaumann.lu

Plan N° 01
échelle 1:2.500
juin 2021

Zeyen + Baumann (geospace.shareland) | Echelle: 1:2.500 | Date & heure d'impression: 08/03/2021 - 07:45:20 | Fond de plan: ACT Luxlg, 2015